



Producteurs : Anne-Claire et Pascal BOURGON 06 18 41 14 38

**Contrat d'engagement AMAP « viande de bœuf et de veau »
de janvier à décembre 2018**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP

Engagement de l'amapien-ne :

- Préfinancer la production,
- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
- Gérer ses retards et absences aux livraisons

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer plusieurs fois par an des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, sous vide (*nouveauté*), de leur ferme
- Être le plus possible présents aux livraisons, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production, et accueillir les adhérents sur leur ferme
- Être transparents sur leur mode de fixation des prix et leurs méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer à la vie de l'association.

Les commandes :

Les amapien-ne-s adhérant au contrat « viande de bœuf et de veau » s'engagent à commander 1 caisse minimum de 10 kg de viande de **veau** par an et/ou 1 caisse minimum de 10 kg de viande de **bœuf** par an (*sous réserve d'un nombre minimum - en comptant les amapien-ne-s intéressé-e-s - de 15 parts de 10 kg pour le bœuf ou de 8 parts de 10 kg pour le veau*). Tarifs : veau 14 € / kg, bœuf 12 € / kg

La caisse peut varier de +/- 1 kg ; selon le poids exact, la régularisation interviendra le jour de la livraison.

Les commandes auront lieu lors de la signature du contrat et seront réglées à l'avance au moment de leur dépôt auprès d'un représentant de l'AMAP (chèques à l'ordre de GAEC de Falanzé). Les producteurs préviendront à l'avance les adhérents de la date de livraison des caisses de viande également livrées Ferme de Falanzé à Gerbéviller.

Je m'engage pour ... caisse(s) annuelle(s) de viande de veau de 10 kg
Je serais intéressé(e) en avril en novembre-décembre

Je m'engage pour ... caisse(s) annuelle(s) de viande de bœuf de 10 kg
Je serais intéressé(e) en février-mars en octobre-novembre

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien-ne-s et les producteurs partenaires.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire producteurs, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « viande de bœuf et de veau »).

Fait à le

Signature de l'amapien-ne :

Signature d'un producteur :

NOM de l'amapien-ne : Portable : E-mail :